

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande d'ENEDIS 91, rue Emile Basly 62701 BRUAY LA BUISSIERE afin de garantir le bon déroulement des travaux d'entretien sur réseaux électrique chemin Pepers Straete à Wormhout,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite à tout véhicule (sauf riverains), chemin Pepers Straete (VC303), depuis l'intersection de la route de Bergues (RD916) jusqu'à l'intersection du chemin Abeel Straete (VC205), et ce, **un jour durant la période du 3 au 10 avril 2023 de 9h à 17h.**

Une déviation sera mise en place par ENEDIS comme suit :

- Les Véhicules venant de la route de Bergues RD916 et se dirigeant vers Wylder seront déviés par le chemin Abeel Straete VC205.
- Les Véhicules venant de Wylder, chemin du Pavés de Cassel et se dirigeant vers la route de Bergues RD916 seront déviés par le chemin Abeel Straete VC205.

Article 2 : Cette interdiction sera effective à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par ENEDIS et prendra fin lors de son retrait.

Article 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis :

A ENEDIS

Aux riverains du chemin Pepers Straete et de l'Abeel Straete,

A la commune de WYLDER,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 2 mars 2023

Pour le Maire,

Adjoint Délégué,
Maryse LEPROVOST



Acte rendue exécutoire par
Publication et notification le 02/03/2023

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué

Maryse LEPROVOST

